

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 7 octobre 2024, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni à la mairie de CAILLY, sous la présidence de Monsieur Julien CORDIER, Maire,

Étaient présents les membres : Julien CORDIER, Ludovic SUZÉ, Sylvain LAMBERT, Thierry ARCHERAY, Giovanni LEFORT, Karine CARPENTIER, Ghislaine CARPENTIER, Bénédicte AUBOIN, Marie LETELLIER, Christophe CORDIER, Nadia PELTIER, Antoine BENARD, Élodie ROULLAND

Étaient Absents excusés : Christophe CORDIER donne pouvoir à Julien CORDIER ; Antoine BENARD donne pouvoir à Bénédicte AUBOIN

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	11
Votants	13

Secrétaire de séance : conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Karine CARPENTIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20h30

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée :

1) Approbation du procès-verbal du 24.06.2024

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal précédent, à savoir celui du 24.06.2024

Aucune remarque n'étant formulée ce procès-verbal est approuvé à majorité des membres présents.

13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

2) Délibération n°25 : Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Page 1 sur 7

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

La décision conjointe entre la collectivité et le corps enseignant est le maintien de l'organisation existante. Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir la semaine sur 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires, Maternelle & Elémentaire : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

SE PRONONCE pour le maintien de la semaine sur 4 jours, aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires, Maternelle & Elémentaire : 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30

13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

3) Attribution de compétences au Maire

Afin d'approfondir l'étude des différentes délégations et d'en délibérer en toute connaissance de cause, le conseil décide à l'unanimité de reporter le vote de cette délibération lors d'une réunion de conseil exceptionnelle le 21 octobre 20h30.

4) Délégation de compétences aux adjoints

Le maire donne lecture des arrêtés de délégations des adjoints aux conseillers municipaux.

5) Suppression de poste : emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe de catégorie C, 7ème échelon

6) Crédit de poste : Promotion interne 2024 : emploi d'agent de maîtrise territorial, catégorie C

La commune a décidé de promouvoir M. VILLEZ pour ses compétences.

Dans le cadre du dossier de promotion interne d'Eymeric VILLEZ, la commune devra se mettre en conformité au niveau du tableau des effectifs.

Les dossiers de promotion interne seront transmis par le CDG776 courant octobre 2024. Nous ferons alors la demande pour monsieur VILLEZ qui en est éligible.

La commission du CDG76 ne nous donnera son accord au mois de juin 2025, et nous pourrons alors procéder à la suppression et création de poste de monsieur VILLEZ à partir du 1^{er} juillet 2025.

7) Délibération n°26: Décision portant sur la représentation d'un avocat dans le cadre d'une requête auprès du tribunal

Suite au litige concernant la place de parking impasse du centre, le conseil municipal doit prendre la décision de se faire représenter par un avocat dans le cadre de la requête auprès du Tribunal.

Page 2 sur 7

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Les honoraires sont estimés à 2500€ et peuvent aller jusqu'à 10 000€ maximum.

Cette dépense s'inscrit à l'article 622 du Budget primitif, auquel nous disposons des fonds nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se faire représenter par Maître Huon, avocat, 33 avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen.

13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

8) Réactualisation du devis pour pages supplémentaires sur le site internet

Le devis pour l'intégration de pages supplémentaires sur le site internet de la commune s'élève à 624€.

Cette dépense s'inscrit en dépense d'investissement à l'article 2051. Le Budget primitif 2024 de la commune prévoit 240€ à cet article. Or le Budget primitif se vote au chapitre, et nous observons qu'il reste 1575€ de disponible au chapitre 20.

De ce fait, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre de décision modificative pour cette dépense supplémentaire.

9) Reconnaissance de limites de propriété : 832/833/838/880 (Consorts Dournel/ Sylvain Dournel/ commune de Cailly)

Ludovic SUZE vous informe qu'un acte foncier a été réalisé pour établir une reconnaissance des limites des parcelles susdites.

Cet acte intervient à la suite de la mise en vente des parcelles jouxtant celles dont la commune est propriétaire.

Les limites actuelles étant mal définies, il était donc important qu'elle soit nouvellement établie par un géomètre-expert.

Questions diverses

– Banque alimentaire de Clères (refacturation des frais de transport des colis alimentaires)

Le maire présente le courrier reçu par Nathalie THIERRY, maire de Clères, qui explique que la banque alimentaire de Clères nous demande de participer cette année aux frais de transport pour l'acheminement des colis ; soit 1.80€/ colis distribué. Cela représente 78,96€ pour notre commune pour la période du 6/09/2022 au 4/07/2023.

– Arrêt partenariat médiathèque

La bibliothèque municipale est gérée exclusivement par des bénévoles. La gestion du partenariat avec la médiathèque départementale est une charge de travail lourde pour eux. Ils ont demandé l'arrêt de ce partenariat au 30/09/2024.

Une administrée serait intéressée pour intégrer l'équipe de bénévoles et reprendre le partenariat avec la médiathèque.

– Cabinet de dentiste

Un dentiste souhaite reprendre le cabinet, mais aucune date de rachat n'est actée à ce jour.

– Dons ordinateurs Mairie et école par la CARSAT

La commune a fait une demande de dons d'ordinateurs reconditionnés pour l'école à la CARSAT. Celle-ci a été acceptée, 49 ordinateurs portables vont arriver pour les enfants de l'école de Cailly et 1 pour le secrétariat de mairie/agence postale. L'association 1.2.3 soleil prendra en charge la programmation des ordinateurs à la place de la dépense pour le transport des sorties de fin d'année.

– Aménagement poste adjoint technique

Un travail sur l'ergonomie à la cantine est en cours.

Thierry ARCHERAY explique l'organisation du temps de travail des agents communaux, l'aménagement du poste de monsieur VILLEZ est envisagé. Les horaires pourraient être modifiés en fonction de la période hiver/été.

– Gestion de la police de la publicité extérieure – renoncement au pouvoir de police CCICV

La commune de Montville s'étant opposée au transfert de la compétence de la gestion de la police extérieure de publicité vers la Communauté de communes ; La CCICV a donc renoncé à ce transfert de compétences.

– Local ancienne esthéticienne

Plusieurs idées sont évoquées concernant le local vide de l'ancienne esthéticienne.

Ludovic SUZE explique qu'il y a de gros travaux de réhabilitation pour pourvoir exploiter ce local.

Thierry ARCHERAY propose d'en faire une maison des associations sur une partie, car beaucoup d'associations demandent des espaces, et sur l'autre partie un logement.

Elodie ROULLAND propose d'amener des professionnels de santé, des naturopathes ont visité mais il y a trop de travaux pour eux. La coiffeuse serait intéressée mais que le local est très sombre.

– Courrier Bourgui Summer Fest

La commune de Fontaine le bourg nous sollicite pour savoir si nous souhaitons nous associer à cet évènement. L'idée est de créer un évènement par mois dans chaque commune participante, sachant que le mois de juin serait à Fontaine le bourg pour la fête de la musique.

Nous avons la chance d'avoir plusieurs associations sur la commune pour organiser des évènements, la commune donc répondu défavorablement à cette demande.

– Le tracteur communal et son financement

Après rencontre avec la conseillère aux collectivités du crédit agricole, nous avons la capacité d'emprunter pour l'achat du tracteur.

Nadia PELTIER nous rappelle que le coût de l'achat est de 96 000 € TTC, le prêt de 55000€, la subvention du département de 15000€.

Thierry et Ludovic souligne que d'autres investissements seront à faire prochainement car le matériel est vieillissant.

– Commémoration du 29/09/2024

Sylvain LAMBERT rapporte ce bel évènement sur notre commune. L'an prochain il se fera sur 2 à 3 jours.

– Chef de centre

Le chef du Centre d'incendie et de secours a décidé de se mettre en retrait pour quelques mois, il sera remplacé par un chef de centre par intérim, José Monteiro.

– M. Bellamy

Un pot de départ est prévu pour monsieur Bellamy le 15 octobre pour le remercier de ses années de service.

Tour de table

Ghislaine CARPENTIER :

Suite à la réunion du SIAEPA, la station d'épuration n'est pas aux normes. Il n'y a pas de travaux prévus pour la refonte du tout à l'égout.

Concernant le cimetière, beaucoup de tombes sont abimées, il faut retrouver les familles.

Sylvain LAMBERT:

L'association « Histoire et patrimoine » a beaucoup de fonds, elle va faire des dons, investir dans des archives et

Page 5 sur 7

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

dans le projet Adélaïde sur Esteville.

Concernant le conseil municipal des enfants, (9 enfants maximum), Elodie Roulland a élaboré une note explicative pour les enfants de CM1/CM2. Il serait organisé une réunion par mois sur le temps du midi avec un secrétaire et/ou un élu. Il n'y a pas forcément de maire qui serait mis en place mais un conseil. Idée que monsieur le maire aille faire un discours sur les valeurs de la citoyenneté aux enfants. Il faut se renseigner auprès de la mairie d'Isneauville qui a mis ce projet en place sur le temps du midi.

Ludovic SUZE :

La société Fizet a repris les travaux. Une équipe s'occupe des finitions. Le plateau route de St Germain n'a pas encore de signalétique.

La direction des routes a refusé que l'on passe toute la commune à 30 kms/h.

Karine évoque le bruit que font les voitures en passant sur les plateaux.

Terrains derrière la société SOS Loc : Possibilité d'un bail pour lui laisser occuper le terrain derrière chez lui en échange de l'entretien de l'espace vert. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Bénédicte AUBOIN a été à une réunion sur le futur PLUi, projet pour 2025, enjeu important. Recentrer les constructions sur les zones commerciales.

Il y a une mauvaise odeur dans la salle des fêtes. Thierry évoque peut-être un problème de filtres de la VMC.

Elodie ROULLAND, évoque un problème de compteur Enedis qui bip tous les soirs.

Ludisport/Ludiculture : La secrétaire de mairie étant en congés maternité, c'est madame ROULLAND Elodie qui sera régisseuse du Ludisport/Ludiculture, avec l'agent administratif communal en tant que sous régisseuse. Seize enfants ont dû être refusés sur les quarante demandes, faute de place.

Plusieurs remarques des parents ont été faites concernant le mécontentement des menus de cantines.

Nadia PELTIER revient sur le coût de la rénovation du local de l'ancienne esthéticienne, si ce sont des professionnels qui reprennent le local, la commune pourrait percevoir des loyers. Il faudrait faire une expertise.

Monsieur le maire informe que suite à un conflit de voisinage, 4 familles vont être reçues à la mairie pour une conciliation.

Fin de séance 23h05

Julien CORDIER

Secrétaire de séance :



Président de la séance CA

Nadia PELTIER

Ludovic SUZÉ

Sylvain LAMBERT

Thierry ARCHERAY





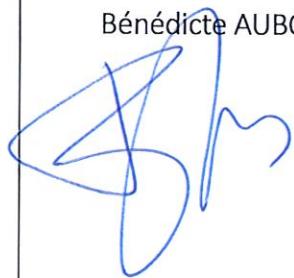


Bénédicte AUBOIN

Antoine BENARD

Ghislaine CARPENTIER

Karine CARPENTIER







Christophe CORDIER

Giovanni LEFORT

Marie LETELLIER

Élodie ROULLAND









